

A mon avis, comme Scrooge, le ministre devrait se transformer en Père Noël. Il n'est pas trop tard. Il ne le regretterait pas, et ses descendants pendant des siècles et des siècles seraient fiers de son courage.

Je ne devrais peut-être pas dire cela. J'ignore quel est, en ce moment, son état civil. Je pourrais peut-être lui rappeler un autre incident survenu lorsque mon père, s'adressant au premier ministre d'alors qui siégeait de l'autre côté de l'allée, lui affirma que ses descendants seraient excessivement fiers de connaître ce qu'il avait fait pour le Canada. Mon père ne se souvenait pas non plus de l'état matrimonial du premier ministre.

Je voudrais aborder une question soulevée par le préopinant du côté ministériel. Il a dit que nous nous opposions à un tribunal. Notre objection vise l'emploi qu'on fera de ce tribunal. Naguère, on utilisait le tribunal pour établir l'âge et le droit aux prestations. A l'avenir, le tribunal enquêtera sur les ressources des personnes âgées, ce qui sera bien triste pour ces dernières lorsqu'elles comparaitront devant le tribunal si l'on met en doute leur déclaration de revenu.

Je voudrais signaler un autre point relatif à cette mesure législative. Autant que je sache—et je voudrais que le ministre me le dise si j'ai tort—le gouvernement n'a pas conclu d'entente avec les provinces pour s'assurer, une fois la mesure adoptée, que les provinces ne réduiront ni ne supprimeront le supplément provincial versé à la sécurité de la vieillesse. Je ne sache pas qu'une entente de ce genre ait été conclue entre le ministre et les gouvernements provinciaux pour protéger les Canadiens âgés. Je pense avoir raison parce que, lorsque j'ai tenté l'autre jour d'obtenir cette assurance du premier ministre de la Colombie-Britannique, puisque dans notre province le supplément peut s'élever jusqu'à \$30, j'ai appris que le premier ministre n'avait encore rien à dire à ce sujet.

Naturellement, en Colombie-Britannique la situation offre une garantie inhérente, car l'opposition y est assez forte pour empêcher le gouvernement de se soustraire à ses obligations. (*Exclamations*)

**Une voix:** Une opposition?

**Mme MacInnis:** Ne riez pas, nous avons une opposition assez forte pour empêcher le gouvernement d'annuler le supplément provincial. Voilà la sorte d'opposition que nous avons. (*Exclamations*) Ne riez pas trop vite, car vous pourriez vous tromper encore une fois.

• (5.20 p.m.)

Le projet de loi actuel ne devrait pas être adopté selon moi, tant que le ministre n'aura pas reçu, des gouvernements provinciaux, l'assurance qu'ils ont l'intention de verser le supplément de revenu actuel aux vieillards pensionnés, une fois que la mesure législative entrera en vigueur. On ne devrait pas l'adopter, à moins de recevoir des provinces la garantie que les allocations supplémentaires seront maintenues.

La Colombie-Britannique compte un grand nombre de vieillards pensionnés dans toutes ses circonscriptions électorales. Bon nombre d'entre eux craignent de perdre une partie de ce que la province leur accorde, une fois la mesure législative actuelle adoptée. Ils se sont tenus, autant que possible, au courant des articles de journaux et des déclarations à la Chambre pour pouvoir déchiffrer le fouillis de détails administratifs que renferme le projet de loi et qui, je le crains, apparaîtra dans les règlements, une fois ces derniers approuvés. Les difficultés demeureront, en dépit de la brochure et de l'explication promises par le ministre. Le ministre ne nous a pas suffisamment assuré jusqu'ici que ces gens ne seront pas privés des suppléments provinciaux dont ils bénéficient actuellement, une fois que la mesure fédérale entrera en vigueur.

J'ai reçu une lettre d'une pensionnée très inquiète. Son revenu n'est pas dans la catégorie la plus basse. Elle demeure dans ma circonscription et voici ce qu'elle m'écrit:

Je suis une veuve de soixante-dix huit ans, propriétaire de ma petite maison. Parfois je le regrette, car mes moyens sont trop importants paraît-il pour que je puisse habiter dans un de nos foyers pour personnes âgées. Et cependant je n'ai pas d'argent; je n'ai que ma maison, valant environ \$7,000 ou \$8,000. Notre gouvernement provincial m'accorde \$30, ce qui me donne en tout \$105 par mois. Je dépense ces \$30 et même plus pour le mazout, le gaz l'électricité et le téléphone, dans mes quatre petites pièces. Maintenant j'entends dire que ma pension ne va pas être augmentée. Nous payons ici des impôts depuis 1910, et il me semble que les gens propriétaires des maisons où ils habitent sont les plus défavorisés.

Des lettres de ce genre nous parviennent sans arrêt. Ces gens sont inquiets, bouleversés. Je veux savoir, et mon parti veut savoir quels accords le ministre entend conclure avec les gouvernements provinciaux pour assurer, lors de l'entrée en vigueur de cette mesure, le maintien par ces derniers des suppléments actuels à la pension de vieillesse?

Nous avons l'impression que les personnes âgées servent de pions dans les luttes politiques entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il est temps que cela cesse. Sous sa forme actuelle, la législation qu'on nous présente ne contient pas, selon nous, la moindre garantie d'une amélioration du sort des pensionnés.